

18.03.2024 - 09:01 Uhr

QUATRE PATTES rappelle qu'au printemps, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt



Protéger la faune sauvage

Au printemps, il est impératif de tenir les chiens en laisse

Zurich, le 18 mars 2024 - Le printemps va bientôt officiellement commencer. Certains arbres sont déjà en fleur et les animaux sauvages sont plus actifs. C'est aussi le début de la période de reproduction et de mise bas. Lièvres, chevreuils, canards, oies, oiseaux chanteurs, renards et autres animaux sauvages locaux ont leurs petits à cette période de l'année. Les propriétaires de chiens doivent donc surveiller le comportement de chasse de leur chien. L'organisation mondiale de protection des animaux QUATRE PATTES conseille de tenir les chiens en laisse de mars à juillet partout où vivent des animaux sauvages. Dans beaucoup de cantons romands, il est par ailleurs obligatoire de tenir les chiens en laisse dans et autour de la forêt pendant une période allant d'avril à juillet.

La chasse est un comportement tout à fait naturel chez le chien. Son parent sauvage, le loup, doit chasser pour survivre. Cela est également profondément ancré dans les gènes du chien domestiqué. Il ne peut pas le réprimer, même si sa survie n'en dépend plus. Selon la race du chien et son caractère, le comportement de chasse est plus ou moins prononcé et demande en conséquence une attention particulière de son propriétaire.

De simples effluves peuvent éveiller le chasseur qui sommeille dans chaque chien

Le comportement de chasse du chien peut se déclencher dès qu'il détecte une proie possible : un bruissement dans les broussailles, un mouvement dans les taillis, une odeur. L'attention de l'animal est alors immédiatement attirée par la proie potentielle. Il part aussitôt à sa recherche et devient sourd aux appels et aux sifflements de son maître.

Une fois la proie repérée, plus rien ne l'arrête: la proie est poursuivie, encerclée, parfois blessée ou tuée. Le chien est satisfait. La chasse est pour lui un comportement auto-récompensateur.

Ce que les propriétaires de chien peuvent faire

Si votre chien se révèle être un grand chasseur, il faut agir immédiatement. Sarah Bartels, coordinatrice de campagnes chez QUATRE PATTES Suisse déclare: «Une mesure simple consiste à tenir le chien en laisse là où l'on peut s'attendre à la présence de gibier: par exemple dans les champs et les forêts.»

Un bon entraînement peut aider

Avec des mesures d'entraînement ciblées, un chien peut apprendre à ne pas s'éloigner de son maître et à réagir immédiatement à son rappel. De plus, les personnes peuvent apprendre à détourner et à mieux contrôler le comportement de chasse de leur chien lors d'un entraînement anti-chasse ciblé et respectueux des chiens dans une école canine.

Sarah Bartels ajoute: «Il reste malgré tout un chien. En tant que propriétaire, il faut toujours s'attendre à ce qu'il parte en chasse. Il est donc utile de pouvoir «décoder» le comportement de son animal. Plus tôt vous reconnaîtrez chez lui les changements typiques, mieux vous pourrez contrer un départ à la chasse et interrompre le comportement de chasse. Une fois que le chien a commencé à courir, il est souvent déjà trop tard.»

En cas de doute, mieux vaut tenir le chien en laisse

Les chasseurs peuvent abattre les chiens s'ils les prennent en flagrant délit de braconnage. Certains cantons imposent une obligation générale de tenir les chiens en laisse, comme au Tessin, ou au moins en forêt pendant une période allant d'avril à juillet, comme dans le canton de Genève. Cette mesure vise à protéger la faune sauvage. Ces obligations de tenir son chien en laisse doivent être respectées même si le chien obéit au rappel. Si l'on n'est pas sûr que le chien revienne à l'appel, il est préférable de renoncer à le laisser complètement libre et d'utiliser une laisse ou une laisse de traîne. Cette dernière offre de la sécurité et une grande liberté au chien.

Respecter la faune sauvage

La saison de reproduction est en cours: les oiseaux construisent leurs nids, les sangliers mettent au monde leurs petits et les blaireaux sont déjà occupés à élever leur progéniture. Le stress provoqué par les chiens et les hommes peut entraîner des conséquences désastreuses pour une mère et ses petits. En effet, même si la mère parvient à échapper au chien, elle brûle une énergie précieuse dont elle a en fait besoin pour produire du lait maternel. Si la mère est trop affaiblie, cela peut, dans le pire des cas, signifier la mort des petits.

Pour protéger la faune sauvage locale, QUATRE PATTES demande à tous les propriétaires de chiens de tenir leur animal en laisse de mars à juillet et aux autres visiteurs de la forêt de ne pas se promener, faire du jogging ou du vélo en dehors des sentiers officiels.

Vous trouverez [ici](#) d'autres guides QUATRE PATTES sur les chiens, les chats et autres animaux.

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dugler et des amis, l'organisation plaide pour un monde où les humains traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Les campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – tels que les ours, les grands félins et les orangs-outans – vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des bureaux en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, France, Kosovo, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Ukraine, USA et Vietnam ainsi que des refuges pour animaux en détresse dans onze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions durables. QUATRE PATTES est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce.

www.quatre-pattes.ch

Photo

La photo est disponible [ici](#).

Copyright selon métadonnées

L'utilisation des photos et des vidéos est gratuite. Elles ne peuvent être utilisées que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos et des vidéos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact Médias

Sylvie Jetzer

Communication Suisse

QUATRE PATTES – Fondation pour la protection des animaux

Altstetterstrasse 124

8048 Zurich

043 311 80 90

presse@vier-pfoten.ch

www.quatre-pattes.ch



Pour sauvegarder la faune sauvage, il faut tenir les chiens en laisse. © QUATRE PATTES



Pour sauvegarder la faune sauvage, il faut tenir les chiens en laisse. © QUATRE PATTES

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100917037> abgerufen werden.